



LE LIVRET PERSONNEL
DE COMPETENCES
CLE DE VOUTE D'UNE
PROGRAMMATION DE
REFORMES LIBERALES
DE L'EDUCATION



FICHAGE ET CONTROLE DE LA POPULATION AU SERVICE DU PATRONAT

Socle commun, programmes de 2008, évaluations nationales, Base Elèves et Sconet, aide personnalisée et stages de remise à niveau et bientôt Livret Personnel de Compétences (LPC).

Ces dispositifs, qui bousculent les uns après les autres nos pratiques professionnelles, et nous interrogent, par les aberrations et la stupidité qu'ils contiennent, sur le sens de notre métier, semblent arriver dans l'Education Nationale de manière décousue. Les improvisations, les « améliorations » et parfois les reculs de l'administration donnent l'impression d'une incohérence d'ensemble.

Pourtant, il n'en est rien. Si la mise en œuvre cahote, le cap, lui, est bien tracé. Le Livret Personnel de Compétences est bien la clé de voûte d'une programmation très réfléchie.

Le ministère s'inscrit dans une évolution européenne et mondiale de la politique de l'éducation, dont les commanditaires sont, nous allons le voir, le patronat, notamment européen, et donc les actionnaires.

Il nous paraît nécessaire d'essayer de voir plus clair dans les visées et les conséquences de cette inflexion de l'éducation, afin de mieux cerner ce qui est en réalité le cheval de Troie de l'entreprise dans notre service public. Si le ministère nous cache le contexte de ses réformes, ce n'est pas par hasard. Il ne faut pas effrayer les enseignants, le pilotage de plus en plus serré des inspecteurs contourne les causes et les conséquences de cette mutation profonde de l'acte d'enseigner. Si on nous expliquait clairement que toutes ces réformes répondent aux exigences du marché du travail européen et mondial, et à la volonté de contrôle serré de la population, nos réactions seraient-elles les mêmes ?

Notre ambition, en éclairant l'arrivée des livrets électroniques de compétences, est de permettre à chacun, en conscience, de comprendre les enjeux et d'accepter cette arrivée ou pas.

Pour notre part, nous la rejetons.

Nous n'acceptons pas de scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Nous refusons l'individualisation exacerbée (chacun pour soi contre les autres sur le marché de l'emploi), la traçabilité parfaite des élèves, futurs employés, le tri précoce des élèves, les exclusions de toutes sortes.

Nous refusons les atteintes aux droits de l'homme, la soumission de l'éducation à la compétition économique, l'ouverture du marché de l'éducation, la mort programmée de la pédagogie.

L'éducation doit toujours viser pour nous l'émancipation individuelle et collective des futurs citoyens. La boulimie malade d'évaluations est une entrave à cet objectif et nous nous interrogeons sur l'objectivité des compétences renseignées. Peut-on mesurer (par des chiffres) les progrès d'un élève ?

Pour autant notre sévère critique ne nous installe pas dans la démagogie. Nous ne rejetons pas l'outil informatique, qui peut être un formidable outil d'émancipation. Nous ne rejetons pas toutes les compétences, ni leur appropriation par les élèves, qui peuvent être un facteur d'autonomie et d'épanouissement. Nous ne sommes pas hostiles intrinsèquement à l'entreprise, qui peut revêtir des formes démocratiques.

C'est bien le fichage télématique de compétences que nous condamnons, ainsi que son utilisation au service de l'entreprise libérale. Et, nous allons le voir, toutes les réformes récentes dans l'Education Nationale y contribuent.

Enfin, beaucoup d'analyses critiques ont déjà été formulées, toutes plus convaincantes les une que les autres, et le travail qui suit en est largement inspiré. Vous trouverez la liste des références des différents articles et auteurs en annexe.

Vous trouverez un recto-verso central à afficher présentant :

- **Un tour d'horizon des liens entre la mise en place des Livrets de Compétences et le monde économique: flexibilité, compétitivité, management, fin des qualifications, ...**
- **Les applications, en France, dans l'Education nationale, de ces Livrets de Compétences.**



L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

1 Qu'est-ce qu'une compétence ?

Il est curieux, pour commencer, de constater à quel point la notion de compétence est difficile à définir. Les définitions, toutes plus « savantes » les unes que les autres, divergent fortement selon les auteurs. En voici quelques exemples :

En 1989, Philippe Meirieu définissait déjà la compétence comme un « *savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. Plus précisément, on peut nommer compétence la capacité d'associer une classe de problèmes précisément identifiée avec un programme de traitement déterminé.* » Cette année là, la loi Jospin définissait déjà des listes de compétences à acquérir à la fin des cycles fraîchement institués.

Guy Le Boterf, spécialiste du développement de compétences dans le monde du management et de l'entreprise, considère dès 1994 que « *la compétence ne réside pas dans les ressources (connaissances, capacités...) à mobiliser, mais dans la mobilisation même de ces ressources. La compétence est de l'ordre du savoir-mobiliser* ».

Pour Philippe Perrenoud, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (Genève), « *une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes* ». Perrenoud précise encore sa conception, dans un document plus récent : « *une compétence permet de faire face à une situation complexe, de construire une réponse adaptée sans la puiser dans un répertoire de réponses préprogrammées* ».

Jacques Tardif, professeur au département de pédagogie de l'université de Sherbrooke (Canada) considérait récemment que « *une compétence est un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations* ».

Marc Romainville, professeur au département Education et Technologie de l'université de Namur (Belgique) estime, lui, qu'« *une compétence est un ensemble intégré et fonctionnel de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir, qui permettront, face à une catégorie de situations, de s'adapter, de résoudre des problèmes et de réaliser des projets* ».

Bref, à la lecture de toutes ces nuances, le simple mortel ne peut s'empêcher de se demander pourquoi la notion de compétences est conservée en dépit d'un tel manque de clarté. Nous faisons ici, avec Angélique del Rey dans son livre « A l'école des compétences », l'hypothèse que l'ambiguïté, la polysémie de ce mot constituent un « *parfait écran de projection pour les multiples significations que les économistes, hommes politiques, gestionnaires, enseignants, élèves, parents d'élèves, chercheurs en science de l'éducation, DRH, patrons d'entreprise, etc., voudraient, chacun de son côté, y voir.* »

Un deuxième problème se pose à nous, et pas des moindres : Comment critiquer ces compétences, terme nous l'avons vu, éminemment « *plastique* ». Sait-on vraiment ce que l'on critique ? A ne pas s'entendre sur le mot même de compétence, il nous est difficile de le combattre. C'est en effet grâce aux mots que vient la pensée. Avec ce mot piège c'est notre capacité à le penser, le réfléchir, qui nous est ôtée. Pire que cela, la connotation tout à fait positive de ce mot est particulièrement bien choisie ! « *Qui sont ces enseignants qui, en s'opposant aux compétences, veulent faire de nos enfants des incompetents ?* » pourront dire certains parents. Franck Lepage dans sa conférence gesticulée « *Inculture(s)1* » faisait le même constat amer autour du mot projet, mot qui envahit désormais nos vies et qui, explique t-il, est le mot le plus cité parmi les ouvrages d'école de Management depuis 1999. Mais comment s'opposer à un type qui a un projet ? Un comble ! Oui mesdames et messieurs, mais si le mot est le même, sa signification dans la bouche des différentes personnes ayant à l'employer est totalement différente : marchandise pour les uns, projection pour les autres. Nos amis facteurs, pour ne citer qu'eux, ont eux le même problème avec le mot « *qualité* ». Les managers de La Poste n'ont plus que ce mot à la bouche, il suit la performance, la compétitivité, l'indice de satisfaction client. Pour le facteur, ce mot signifie distribuer son courrier à l'heure, discuter avec la personne seule qui n'attend que sa seule visite, assurer une mission de service publique... Deux visions totalement différentes pour un même mot pourtant.

Un troisième problème se pose dès lors qu'on s'interroge sur l'objectivité des évaluations et des compétences enseignées. On n'évalue pas un élève. On évalue son adaptation à la situation qui lui est imposée, à un instant donné, le plus souvent en dehors du contexte d'apprentissage. Les programmes de 2008 et les évaluations nationales mettent en avant la maîtrise de techniques scolaires et non leur compréhension. Ainsi un élève peut réussir un exercice d'orthographe ou de technique opératoire sans en maîtriser du tout le concept. La robotisation est implicitement encouragée. S'adapter à la demande de l'entreprise sans chercher à en comprendre les objectifs ne doit pas déplaire au patronat. Les livrets de compétences et l'inflation exponentielle de sous-compétences à enseigner, qui nous détournent de la pédagogie en créant de l'artificiel, du superficiel, de l'illusion, ne nous mettent pas du



tout à l'abri de ce danger. Pire, on peut clairement parler de subjectivité dès lors qu'on ne s'interroge pas sur les contextes d'apprentissages dans lesquels s'inscrivent les compétences. Qu'est-ce qui nous permet d'affirmer qu'une compétence renseignée serait transférable, généralisable ? Nous pensons au contraire que les compétences comme les évaluations ne peuvent ignorer ces contextes d'apprentissages et s'en écarter, au risque de tomber dans une dangereuse et immorale subjectivité. Pire encore, lorsqu'on encourage l'utilisation des évaluations nationales, situation on ne peut plus artificielle, pour renseigner les livrets de compétences, on est complètement déconnecté de la réalité des apprentissages de l'enfant.

On est loin des compétences renseignées par les élèves eux-mêmes, à partir de vraies situations d'apprentissages : « Je sais lire un texte de manière expressive. » quand on lit un extrait de lecture personnelle aux autres enfants. « Je sais corriger mon texte à l'aide des outils de la classe. » avant la publication dans le journal de la classe ou de l'école. « Je sais rendre la monnaie. » dans un atelier de mesures consacré au jeu du marchand. On connaît tous des élèves qui réussissent lorsque les exercices d'apprentissage, y compris « scolaires », s'inscrivent dans des contextes vrais, et qui en savent dans du pur scolaire : quel est le sens des évaluations ou des livrets de compétences s'ils ne cherchent pas à savoir quels processus intellectuels se mettent vraiment en place chez les élèves ? L'éducation est-elle mesurable ?

On le voit à travers ces exemples, la bataille des mots ne touche pas que les seules compétences. Un véritable arsenal de Novlangue est en train de faire son œuvre dans notre belle société. Soyons-y attentif, traquons-la, démasquons-la... pour mieux la combattre.

2) Transversalité et globalité des compétences

Certains items du "livret personnel de compétences" ne sont pas sans poser problème en tant que données numériques, car sont plutôt fondés sur des comportements que sur des connaissances ou des savoir-faire. Ainsi peut-on lire dans les tableaux des compétences 6 et 7, que les enseignants devront par exemple évaluer la capacité de l'élève à : « respecter et mettre en œuvre les règles de vie collective » « Adopter des comportements favorables à sa santé et sa sécurité » « s'intégrer et coopérer dans un projet collectif ».

En tant qu'éducateurs nous nous soucions du comportement de nos élèves, que nous souhaitons « bien dans leurs peaux », épanouis, dotés d'esprit critique, sociables, solidaires.

Mais déterminer dans un fichage informatique les aptitudes comportementales présente de graves dangers. Outre le caractère subjectif et variable de telles observations (certains élèves changent d'attitude en changeant d'enseignant), la conservation de ces données et l'utilisation qui peut en être faite pour sélectionner et exclure nous interpellent.

Tans pis pour l'ado en rébellion qui ose transgresser les règles, l'élève réservé ou timide qui reste en marge du groupe, l'obèse qui se goinfre de sucreries à la récréation... Ces comportements indignes méritent de les suivre pendant toute leur scolarité ! Nul doute que les enseignants, qui se sont vu imposer aux concours la validation d'une nouvelle compétence intitulée « *Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable* », apprécieront et auront à cœur d'évaluer maintenant le "*comportement responsable*" de leurs élèves...

Nous sommes attachés à la globalité des élèves ainsi qu'à leur autonomie. Une réussite remarquable dans le club de foot du quartier mérite d'être prise en compte dans le regard que l'on porte sur l'élève. Mais fichier des données relatives à la vie privée joue un tout autre rôle : la surveillance et le contrôle.

L'évaluation par compétences répand dans la société l'idée d'une aptitude individuelle à réussir. La sociologue Marcelle Stroobants définit cela en expliquant que « *la notion de compétences s'épanouit dans le registre de l'aptitude personnelles* ». L'évaluation par compétences individualise les aptitudes créant l'idée qu'il y a des aptes et des non-aptés.

Des doigts se lèvent ! Oui, on peut soupçonner la note d'avoir les mêmes effets. Mais Angélique del Rey, toujours dans « *A l'école des compétences* », note qu'à la différence des notes, l'évaluation des productions scolaires laisse la possibilité d'être en échec scolaire tout en réussissant dans de multiples dimensions de la vie. En revanche, l'évaluation des compétences à « réussir dans la vie » crée une distinction entre aptes et inaptes à réussir dans la vie : winners et losers.

3) Au Québec et en Suisse : l'évaluation des compétences provoque des bouleversements graves !

Dans un rapport de 2007, l'Inspection Générale (française) nous dit que « *La notion de compétence est liée aux situations d'évaluation retenues, et ne peut être définie indépendamment de ces dernières.* » Au moins c'est clair. Nos amis québécois en ont fait une maxime à succès : « être évalué pour mieux apprendre » Tabernacle, fallait y penser !

Mais au pays du caribou, tout ne se déroule pas selon les plans prévus. Nos compagnons de déroute de l'Inspection Générale font le triste constat que « *la réforme rencontre de sérieuses difficultés. Remettant en cause les formes d'enseignement et d'évaluation, elle pose problème aux enseignants. Modifiant radicalement la communication avec les familles qui, peu à l'aise avec les nouveaux bulletins, expriment fortement leurs doutes.* »

Autre exemple, en Suisse, dans le canton francophone de Berne : La direction de l'instruction publique a promulgué en mai 2002 une ordonnance concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED). « *L'évaluation est globale : parallèlement aux compétences de l'élève, elle apprécie son attitude face au travail et à l'apprentissage et son comportement social* » ; les compétences sociales et les attitudes font expressément partie du champ de l'évaluation ; elles constituent de plus le domaine privilégié de l'auto évaluation de l'élève.

Interprétation possible des choses : « *Maîtresse, y'a contrôle social aujourd'hui ?* »

Les exemples suisses et québécois, en avance sur la France, montrent que la mise en place de l'évaluation des compétences a suscité des réactions fortes, aussi bien chez les parents que chez les enseignants. Réactions qui traduisent tout à la fois le sentiment de ne plus comprendre les objectifs de l'école, de ne plus maîtriser les attentes de l'institution envers les enfants. Facile de dire ça pour des syndicats comme les nôtres, à voir toujours le mauvais côté des réformes, jamais contents, carrément méchants parfois. Sauf qu'encore une fois, c'est pas nous qui le disons ! Ce sont des Inspecteurs Généraux français, rien de moins, qui dans le Rapport n°2007- 048 de juin 2007, font quelques constats amers :

- Pour les familles, nos camarades de l'Inspection Générale sont obligés d'admettre que «les familles sont alors confrontées à des documents très analytiques, regroupant sur de multiples pages un ensemble de compétences parmi lesquelles elles se perdent et ne parviennent pas toujours à distinguer ce qu'elles recherchent : une information claire sur ce que maîtrise réellement leur enfant.»
- Pour les enseignants, nos compagnons d'un jour avouent que «la question du sens donné au terme « compétence » reste posée dans les disciplines. En effet le texte définit des grandes compétences qui se déclinent ensuite en sous ou micro compétences voire comme il est indiqué dans l'extrait concernant l'évaluation en « capacités » sans que l'on puisse dire avec certitude ce que chacun entend sous ces différentes dénominations.» Et plus loin de convenir que «les conséquences de la réforme en termes de démarches et de contenus d'enseignement ont entraîné une véritable déstabilisation des enseignants, leur donnant le sentiment de ne plus comprendre les objectifs de l'école, de ne plus savoir ce que l'institution attendait d'eux.»

Nous laisserons conclure sur ce point les nombreux signataires, dont Angélique del Rey, Nico Hirtt et Normand Baillargeon, du texte «Le rouleau compresseur des compétences dans l'éducation». Ils font ensemble le triste constat que «l'expérience québécoise est éloquente. La réforme fondée sur les compétences, imposée depuis maintenant plus de dix ans, a produit des ravages tels qu'aujourd'hui, ce sont les fondements mêmes de l'école publique qui sont ébranlés»

Pour ceux qui attendent 2012...

Parce qu'il y en a chez les enseignants ou les parents d'élèves et il est difficile, à ces mots, d'imaginer un autre sens que: «vivement le PS !»

Il convient donc de rassurer (ou l'inverse ?) tout le monde.

Pour commencer, question version «Les Incollables»: Qui a signé le traité de Lisbonne (qui cadre la mise en place des compétences) au nom de la France ? ... Lionel Jospin ! Gagné.

Pour enfoncer un peu le clou, voici quelques extraits d'une interview de Bruno Julliard datée du 9 mars 2011. Après avoir failli faire passer la réforme du CPE, il s'occupe maintenant en étant «secrétaire à l'éducation» du Parti Socialiste. Florilège:

«Le carcan du groupe classe doit perdre de sa rigidité pour mieux répondre aux besoins de chacun.»

«En 6° et 5°, il faut donner un pouvoir d'agir et une autonomie accrue aux équipes éducatives. Qu'elles puissent modifier l'organisation de l'année scolaire pour individualiser la pédagogie.»

«Il faut une vraie continuité entre école et collège, ce qui passe par une redéfinition du socle commun de connaissances et de compétences.»



LE NUMERIQUE EMANCIPATEUR OU TOTALITAIRE ?

La plupart des directeurs d'école qui se sont opposés et qui s'opposent encore à Base Elèves sont des utilisateurs réguliers de l'informatique, souvent même des pionniers dans la correspondance télématique.

L'informatique, comme outil de communication, de documentation, de saisie voire d'exercices intelligents (qui apportent un plus aux exercices d'exécution des manuels), est au service de l'éducation émancipatrice que nous revendiquons.

Nous ne sommes pas opposés à l'utilisation de l'informatique pour évaluer les élèves si les données ne sortent pas de l'ordinateur de l'école ou de l'élève. Mais avec le Livret Personnel de Compétences (LPC) ou avec le Livret de Compétences Expérimental (LCE) on va séduire parents et enseignants par le progrès technologique (la transmission de données entre école et domicile) alors qu'il s'agit d'un fichage qui échappe complètement à l'élève et à sa famille.

Bulletins de notes, livrets scolaires, et même livrets de compétence étaient jusqu'à présent en version papier, sans modèle imposé. L'utilisation de l'ordinateur pour ces outils n'a pas posé de problème tant qu'il n'y avait pas de transmission et de recueil de données, tant qu'il ne s'agissait pas de fichiers.

Les parents d'élèves étaient propriétaires de ces éditions ; avec les livrets électroniques, c'est l'Etat qui possède. Ce n'est pas un détail.

Les livrets électroniques relèvent d'un Etat totalitaire, ils ne respectent pas la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France. Leur mise en œuvre, comme celle de Sconet, de Base Elèves, d'Affelnet, n'est précédée par aucun débat. L'information de l'administration aux usagers est très incomplète, et manifestement illégale.

Les enseignants ont-ils vocation à devenir agents de ces fichages totalitaires ?

Le ministère sait parfaitement tirer profit de la novlangue pour rassurer les enseignants :

Bulletin officiel n° 1 du 7 janvier 2010 :

Objectifs des Livrets Personnels de Compétences : Un outil au service du jeune (Ah, le «jeune»)

Le livret de compétences permet au jeune d'être acteur de son parcours, de sa formation, de son orientation et de son avenir professionnel. Il est utilisé dans l'intérêt du jeune, avec l'accord de sa famille, lorsqu'il est mineur.

Le livret doit concerner l'ensemble des élèves de l'établissement engagé dans l'expérimentation ou ceux d'une partie de ses divisions. Il ne saurait être limité à une démarche individuelle pour les seuls élèves volontaires.

Pour assurer le respect de la vie privée et familiale, seules les informations que le jeune et sa famille jugeront utiles de communiquer pourront être exploitées.

La dimension déontologique doit être clairement explicitée et peut se traduire dans un document de référence porté à la connaissance de tous les acteurs de l'expérimentation.

Le respect de la vie privée et familiale est bien parti ! La dimension déontologique également !

Après nous avoir asséné de façon péremptoire que «toutes les garanties de sécurité sont prises», les responsables de la mise en place de Base élèves et de Sconet pourront peut-être prendre conscience de la vulnérabilité du système de protection à la lecture de ces deux anecdotes :

- La société RSA SecureID a annoncé le 17 mars 2011 avoir subi une cyber-attaque sophistiquée qui a permis aux attaquants d'extraire certaines informations relatives au système SecurID. Le président exécutif de RSA écrit dans une lettre ouverte adressée à ses clients : «nous pensons que l'information piratée ne permet pas de mener avec succès une attaque directe contre l'un de nos clients RSA SecurID, mais l'information dérobée pourrait être utilisée pour réduire l'efficacité de l'authentification». Parmi ces clients, se trouve le ministère de l'Education nationale notamment pour Base élèves et Sconet. Afin de contrôler l'accès à Base élèves 1er degré, le ministère de l'Education nationale remet une «clé OTP» à chaque directeur d'école ce qui lui permet de se connecter à Base élèves et d'y entrer des données de ses élèves.

- Les parents d'élèves de l'Ecole élémentaire Joliot-Curie de Sartrouville se sont rendus compte, début janvier 2011, que les données concernant les élèves de l'école étaient accessibles sur Internet. L'inspecteur de l'Education nationale a été prévenu et le lien désactivé.

«Cartable électronique : dans l'Oise, un collégien c'est un ordinateur portable et 65 logiciels éducatifs.»

« Avec Ordi60, le Conseil général de l'Oise a fait le choix de la réussite éducative et de la préparation de l'avenir » -

Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise.

(secteurpublic.fr, 27 janvier 2010)



CONCLUSION : RESISTONS !



Nous avons essayé d'analyser la cohérence des réformes de l'éducation et de la formation en Europe et dans le monde, dont les principaux objectifs sont l'adaptation au marché fluctuant du travail et le contrôle de la population.

La puissance économique et financière tente de gommer à la fois la conscience de classes sociales et la solidarité autour de l'intérêt général des peuples, en livrant chaque individu à la compétition économique et sociale exacerbée, qui commence à l'école, censée faire du chiffre, devenir performante.

Ces réformes reposent sur l'adhésion de la population.

Or nous sommes convaincus que la mutation du métier d'enseignant qu'elles imposent empêche toute vision d'éducation humaniste et émancipatrice.

La compétition n'a pas sa place dans l'éducation, basée sur le groupe coopératif, sur la confiance et la sérénité.

Nous, enseignants, avons d'autres prétentions que d'être des enregistreurs de données ou des tâcherons de l'évaluation et revendiquons une approche complexe, subtile et humaine de notre travail. Nous ne pouvons pas adhérer à ce qui constitue la propre destruction des valeurs de l'éducation et du service public.

Comment résister, face à une administration qui n'hésite pas à sévir pour faire passer les réformes et les dispositifs en force ?

- En diffusant l'information alternative (dont ce dossier) et en en discutant avec les collègues, avec les parents d'élèves, avec les élus et avec les citoyens. Il s'agit de dévoiler les véritables intentions des réformes et leurs conséquences, incompatibles avec les valeurs de l'éducation et sapant de plein fouet le service public de l'Education Nationale.
- En utilisant nos droits face à l'administration qui mise elle aussi sur l'obéissance individuelle des enseignants et qui abuse du « devoir de réserve » qui n'existe que pour les fonctionnaires d'autorité : le droit syndical collectif, par des consignes de boycott, par le droit de grève ; le droit du fonctionnaire, pénalement responsable du renseignement de fichiers illégaux : droit de s'opposer à la mise en œuvre de dispositifs manifestement illégaux (droit national et international) et troublant l'intérêt public (intérêt supérieur de l'enfant non respecté).

Droit d'opposition

C'était le cas pour Base élèves, ça l'est pour le livret de compétences électronique : Toutes les personnes concernées ont, bien sûr, un **droit d'opposition**. On est dans un Etat de droit quand même ! Oui mais... il faut bien lire jusqu'au bout. Et vous constaterez qu'à chaque fois, un caillou dans la chaussure nommé «**pour motif légitime**» vient se glisser dans les textes. Et avec ce petit rien du tout l'administration gagne à tous les coups parce que les motifs qui vous semblent légitimes à vous (refus d'être fiché, certitude dans le fait que les données ne sont pas sécurisées, refus de les voir partagées, ...) ne le sont jamais pour elle.

Il suffisait d'y penser !

Notez bien que sur ce point les premiers recours ont commencé à être déposés au Tribunal Administratif fin mai 2011.

- En boycottant les évaluations nationales (un préavis de grève permet par exemple de se mettre en grève deux jours sur les quatre de la semaine de passation, ce qui empêche leur rattrapage), en boycottant la remontée des résultats des évaluations nationales à l'inspection, au nom d'une consigne syndicale.
- En mettant à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole le Livret Personnel de Compétences.
- En refusant ce LPC, dispositif électronique liberticide, qui demande une charge importante de travail supplémentaire, temps qui ne sera pas consacré à la réflexion et à l'action pédagogique. Valider toutes les compétences pour s'opposer à ce dispositif conduit quand même à mettre en place ce fichage : la seule façon de s'y opposer vraiment est le boycott pur et simple !
- En s'appuyant sur le travail d'information et la force de résistance de collectifs nationaux comme le Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE), le Collectif de Résistance Pédagogique, le Collectif Anti-Hiérarchie (CAH) :

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com> resistancepedagogique.org abasleschefs.org

- En adhérent et en militant dans un des trois syndicats auteurs de ce dossier, syndicats de luttes clairement opposés aux réformes dénoncées dans ce dossier :

CNT Education 38 : <http://www.cnt-f.org/ul38> ul38@cnt-f.org

SUD Education 38 : <http://sudeducationgrenoble.org> sudeducationgrenoble@gmail.com

PAS-UDAS 38 : <http://www.pas38.udas.org> pas38@wanadoo.fr

Références

Nico Hirtt : *Le Monde diplomatique*, octobre 2010, *Mme Reding passe à l'offensive*

Offensive n°29, mars 2011.

Angélique Del Rey : "*A l'école des compétences* ", édition La Découverte

Didier Muguet du collectif anti-hiérarchie :

La compétence comme modèle de la production de subjectivité, mars 2011 : www.abasleschefs.org

Sur le fichage, un power point pour le moins efficace :

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/autres-fichiers-de-len/livret-de-competences/kit-anti-lpc/>

Le CNRBE appelle au boycott du Livret personnel de compétences :

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/2011/03/18/boycott-livret-personnel-de-competences/>

«*L'évaluation des compétences ou comment s'exerce le pouvoir néo-libéral*», mars 2009, DLA37 :

<http://commissiondla37.pagesperso-orange.fr/>

Le livret de compétences SNUIPP 38 : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article921>

Le blog du collectif de l'iufm de Grenoble : <http://collectifiufmgrenoble.wordpress.com>

diaporama sur Affelnet : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/autres-fichiers-de-len/affelnet/>

Sources

Commission européenne, *Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation*, Rapport de la Commission, COM(2001) 59 final, Bruxelles, le 31.01.2001

Commission des Communautés Européennes, *e-Learning – Penser l'éducation de demain*, communication de la Commission, COM (2000) 318 final, Bruxelles, le 24.5.2000

Commission des Communautés Européennes, *Mémorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*, SEC(2000) 1832, Bruxelles, le 30.10.2000

Reding, Viviane, *Le numérique, chance et défi pour nos systèmes éducatifs*, discours prononcé au Salon de l'Education, Paris, le 22 novembre 2000

Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE, <http://www.oecd.org>

Quelques liens vers les textes de référence :

Bulletin officiel n° 1 du 7 janvier 2010:

Objectifs des Livrets Personnels de Compétences : <http://www.education.gouv.fr/cid50137/mene0901112c.html>

Décret relatif au Livret Personnel de Compétences:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/22/MENE0754101D.htm>

Le Livret Personnel de Compétences:

http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7livret_personnel_competences_149027.pdf

Livret de Compétences Expérimental: <http://www.education.gouv.fr/cid50137/mene0901112c.html>

« Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole », 23 avril 2005.(n°2005-380)

Arrêté du 14 (MENE1015788A) et circulaire du 18 juin 2010 (n°2010-087)

